

# Un statut juridique pour coentreprendre

## MANAGEMENT

■ Comment faire davantage participer les salariés à la gestion de l'entreprise, au-delà de l'aspect financier ? Le droit offre différentes possibilités qui méritent d'être explorées.

**T**ous s'accordent à reconnaître aujourd'hui les avantages potentiels de l'utilisation de la participation des salariés aux résultats de l'intéressement ou encore de l'actionariat.

Pour les entreprises qui les mettent en place, ces mécanismes sont des vecteurs de responsabilisation. En découlent la stimulation de la productivité, l'amélioration de la compétitivité et la qualité de la production. « Mais cette participation a une connotation surtout financière, fait remarquer Thibaut du Manoir de Juaye, avocat à la cour. Les salariés restent en dehors de l'espace des décisions. » Selon lui, il y a un moyen de les impliquer davantage. Le droit offre ainsi des possibilités de faire participer les salariés à la gestion de l'entreprise. « Mais, dans la plupart des formules, cela implique qu'ils soient solidaires de la dette sociale. On voit mal un salarié souhaitant avoir uniquement accès à la décision de gestion être obligé d'engager la totalité de son patrimoine », explique-t-il.

Depuis septembre 1997, cet avocat participe aux travaux d'une

sous-commission du Plan sur ce que pourrait être une nouvelle forme de développement de l'entreprise\* : « Il s'agit d'une réflexion à long terme sur la nouvelle forme de droit contractuel qui pourrait gérer la relation économique entre les différents acteurs. Les bases du droit du travail doivent être refondées en fonction de l'évolution de la société, car l'homme dans l'entreprise prend de plus en plus d'importance. Il est capital. » Comment alors matérialiser l'investissement

immatériel du salarié ? Comment intégrer dans les comptes le fait que le travail est souvent lié à un projet d'équipe ?

Autre question essentielle : la rémunération. « La mondialisation de l'économie pousse les salaires à la baisse, souligne

Thibaut du Manoir de Juaye. Il faut bien trouver de nouvelles formes de rémunération, car il y aura de plus en plus une partie fixe et une partie variable. La force de travail sera de plus en plus liée au fait d'être associée à la prise de décision ou pas. Avoir prise sur la décision influera sur la part variable. Mais le droit actuel n'offre pas de solution aux nouvelles formes d'activité. »

Dans de nombreuses professions, il est en effet difficile de fixer l'assiette de la rémunération. Qu'il s'agisse des gens payés sur droits d'auteur ou des commerciaux indépendants. Et Thibaut du Manoir de Juaye de se demander : le capital ne devrait-il pas être rémunéré de façon fixe et le travail, de façon variable, moyen-

nant un minimum garanti ? Telles sont les questions qui préfigurent une interrogation plus générale sur le droit de l'entreprise et la participation des salariés.

**Vision managériale.** Au Centre des jeunes dirigeants (CJD), on considère qu'il n'y a pas un modèle unique de management. A la survalorisation d'une hiérarchie de statut, reposant sur une logique

actionnariale, il convient de développer une vision managériale basée sur une logique des compétences. Développer la responsabilité et l'autonomie, implique plus de négociation entre tous les partenaires de l'entreprise et la mobilisation du droit

« Il faut refonder les bases du droit du travail en fonction de l'évolution de la société. »

contractuel. Le regain d'intérêt de formules comme les Sapco (sociétés anonymes à participation ouvrière) et les Scop (sociétés coopératives ouvrières de production) témoigne des possibilités existantes pour le salarié d'avoir accès à la décision de gestion. « Toute recherche d'un droit de l'entreprise passe par une réforme du financement de l'entreprise. Le chef d'entreprise doit être un pondérateur entre le capital, d'un côté, et le travail, de l'autre. Le droit doit être le reflet du management et de l'organisation », conclut Thibaut du Manoir de Juaye.

YAN DE KERORGUEN

\* Rapport prévu à la fin du mois de juin 1998.